

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MANTEYER
SÉANCE DU 15 OCTOBRE 2024**

Nombre de membres afférents au CM :	11
Nombre de membres en exercice	06
Nombre de membres présents	04
Nombre de membres qui ont pris part à la délib...	05
Date de la convocation 11/10/2024	

L'an deux mille vingt-quatre et le quinze octobre à dix-sept heures trente, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Joëlle IMBERT, doyenne des conseillers municipaux.

Présents : IMBERT Joëlle, TESSA Dorine, PAUCHON Robert, PONS Michel

Absents excusés représentés : LE MAGADURE Antoine

Absents excusés : BUMAT Vincent

Mme TESSA Dorine a été élu(e) secrétaire

**Objet : Convention Territoire d'Énergie 05 – Raccordement
réservoir Poste Super Céüse**

Mme IMBERT expose que dans le cadre des travaux d'amélioration du réseau d'eau de la Commune de Manteyer, en particulier sur l'Unité de Distribution de Céüse, il est nécessaire de réaliser les travaux d'extension du réseau électrique pour raccorder le réservoir poste Super Céüse en vue du traitement aux UV.

Pour la réalisation des travaux il convient de passer une convention avec Territoire d'Énergie 05 pour définir les modalités de participation financière.

Montant des travaux 20 520.00 € T.T.C 17 100.00 € H.T.

Participation de Territoire d'Énergie 05 14 090.40 € T.T.C.

(Montant TTC – participation commune)

Participation de la commune H.T. 6 429.60 € H.T.

Le conseil municipal, après avoir entendu Mme IMBERT et après en avoir délibéré :

- Approuve le programme d'extension de réseau pour le raccordement du réservoir
- Approuve les modalités de participation financière décrites ci-dessus.
- Autorise Monsieur le conseiller municipal assurant l'intérim du maire démissionnaire à signer la convention AUF24127-M avec Territoire d'Énergie 05.

Ainsi fait et délibéré les, jour mois et an susdits.

A voté contre : 0

Abstention : 0

Ont voté pour : 5



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-210500757-20241015-DELIB222024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/10/2024

Copie certifiée conforme.

Le Conseiller Municipal assurant
l'intérim du maire démissionnaire :
Michel PONS